

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 octobre 2019
 À 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Carine GOERINGER

Procurations : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

M. le Maire informe les membres que le point 6 de la délibération du 2 septembre 2019, concernant le contrat d'adhésion révoquant à l'assurance chômage est à retirer. En effet, le gestionnaire de paie avait sollicité la Commune à ce sujet informant que la Commune n'avait pas adhéré à ce service. Cependant, après mise en place et envoi des documents à l'URSSAF il s'avère que la Commune a déjà souscrit ce contrat depuis 2005. Cette délibération ne devait donc pas être prise. Le gestionnaire de paie s'est excusé pour l'erreur commise. Les membres prennent acte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Le compte rendu est adopté à la majorité des voix. 1 abstention – 10 voix pour.

N° 1

PLAQUETTES BOIS : CHOIX DU FOURNISSEUR

- Vu les demandes de devis pour la fourniture et la livraison de plaquettes pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 octobre 2020,
 - Vu les devis recueillis,
 - Considérant que la scierie TRENDEL S.A., offre la mieux-disante, a donné entièrement satisfaction les années précédentes sur la fourniture et la livraison de plaquettes pour l'alimentation de la chaufferie collective,
 - Considérant que la scierie TRENDEL S.A. n'augmente pas les tarifs par rapport à l'année précédente,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 23,90 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m³.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE CONTRACTUEL

- Vu la délibération, en point divers, du 10 octobre 2019 par laquelle M. le Maire informait les membres qu'une ATSEM à temps partiel, soit 16h/semaine, le matin, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit du 4 novembre 2019 au 4 juillet 2020 devait être engagée au vu des effectifs de l'école maternelle,
- Vu les candidatures reçues et les entretiens effectués ce jour avant la séance,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de contractuel à compter du 4 novembre 2019 jusqu'au 4 juillet 2020 inclus.

Les attributions consisteront à assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, veiller à la préparation matérielle des activités et participer aux activités extrascolaires.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 14,89/35^e (14h53).

L'agent effectuera son service les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 11 h 30 uniquement en période scolaire. Un lissage d'heures a été effectué pour l'agent pour la période précitée.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 351, indice majoré 328, par référence à la grille de rémunération d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe, échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 et au Budget Primitif 2020, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX EN FORÊT : CONSULTATION ENTREPRISE

- Vu le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt prévus cette année pour les parcelles 22i et 26i : nettoyage terrain, plantations, pose protection individuelle (travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS et plants fournis par l'entreprise KRETZ),
- Vu le compte rendu de la Commission Forêt, réunie le 2 septembre 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux dans les parcelles 22i et 26i selon le devis établi par l'ONF,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX 2020 – ÉTAT DE PRÉVISIONS DES COUPES

- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2020 ainsi que l'état des prévisions de coupes,

- Considérant que ce programme n'a pas encore été présenté en Commission Forêt, en attente de la réalisation des travaux de plantation prévus au programme des travaux 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réunir la Commission Forêt concernant ces travaux,
- DIT que ce point sera présenté à un prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE : MISE EN PLACE DE LED

- Vu la délibération du 10 octobre 2019, en point divers, par laquelle M. le Maire informait les membres du Conseil du problème d'éclairage à la bibliothèque,
- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le devis établi par l'entreprise BURGER, sis 67140 ANDLAU, pour le remplacement des luminaires actuels par du LED, devis n°4809 d'un montant HT de 2 954,00 €,
- Entendu les remarques des conseillers concernant le détail du devis présenté notamment de la puissance d'éclairage utile suite au passage des luminaires en LED,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de solliciter l'entreprise pour le détail du devis présenté,
- CHARGE le Maire de solliciter un second devis pour ces travaux,
- DIT que ce point sera présenté au prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

MISE EN PLACE PAYFIP

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil qu'il est possible de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (Paiement pas Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances.

Grâce à PAYFIP, le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. Le dispositif est accessible 24h/24 et 7 jours /7 et les modalités de règlement sont simples à utiliser.

- Entendu M. le Maire qui propose aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP à compter du 1^{er} janvier 2020,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PAYFIP et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION SAUVEGARDE DONNÉES INFORMATIQUES : AVENANT

- Vu la délibération du 14 novembre 2011 par laquelle le Conseil municipal donne son accord à la proposition de la Communauté des Communes de Barr pour la mise en place d'une opération groupée de sauvegarde au niveau des Communes,
 - Vu la délibération du 20 décembre 2011 de la Communauté des Communes du Pays de Barr acceptant la coordination du projet de sauvegarde des données informatiques des structures communales et intercommunales intéressées,
 - Vu la convention signée en date du 13 février 2012,
 - Vu la délibération du 5 novembre 2018 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de la convention de sauvegarde des données informatiques du 15 octobre 2018,
 - Vu l'avenant n°7 du 15 octobre 2019 pour cette prestation,
 - Considérant que le coût reste identique aux années précédentes,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention de sauvegarde des données informatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 8

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

8.1 Compte rendu des Commissions Communales

Aucune commission ne s'est réunie depuis le dernier conseil.

M. le Maire fait le compte rendu des entretiens qui ont eu lieu ce jour, avant le conseil, avec M. Norbert RIESTER, Adjoint, Mme Joanne ALBRECHT, membre du Conseil et les enseignantes de l'école maternelle. Cinq personnes ont été retenues pour l'entretien (pour une dizaine de candidatures reçues). Un exercice pratique et un questionnaire ont été remis par les enseignantes pour les candidats.

Une réunion avec FREDON, le Maire, M. RIESTER, Adjoint, et le chef du service technique a eu lieu le mardi 15 octobre concernant la mise en place du plan de gestion différenciée afin de faire un premier état des lieux.

La prochaine réunion des Commissions Réunies, avec la participation de M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin, aura lieu le lundi 18 novembre à 18 h 00.

8.2 Rapport d'activités 2018 de la Communauté des Communes du Pays de Barr et compilation des comptes administratifs de l'exercice 2018

M. le Maire présente aux membres du Conseil le Rapport d'activités 2018 de la Communauté des Communes du Pays de Barr ainsi que la compilation des comptes administratifs 2018 en la forme simplifiée. Le Conseil municipal prend acte sans observations du Rapport annuel pour l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr, ainsi que la compilation des comptes administratifs 2018 en la forme simplifiée et charge M. le Maire de communiquer la présente délibération à l'EPCI.

8.3 Rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer

M. le Maire présente aux membres du Conseil le Rapport d'activités 2018 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer. Le Conseil municipal prend acte sans observations du Rapport annuel pour l'exercice 2018 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

8.4 Demande de l'Association Moissons et Métiers d'Antan

M. le Maire donne lecture aux membres du courrier reçu de M. le Président de l'Association Moissons et Métiers d'Antan qui sollicite l'autorisation de couper des arbres morts au Waeldele et d'utiliser le bois coupé pour leurs manifestations. Les frais seraient pris en charge par l'Association. Les membres donnent leur accord.

8.5 Demande de l'Association Aide aux Enfants Pauvres du Sri Lanka

M. le Maire donne lecture aux membres du courrier reçu de M. le Président de l'Association Aide aux Enfants Pauvres du Sri Lanka qui sollicite la mise à disposition de la salle d'honneur de la mairie pour organiser un vin d'honneur à l'issue du concert Gospel organisé à l'église St Nicolas de Stotzheim, le samedi 9 novembre 2019. Les membres donnent leur accord.

8.6 Fête de Noël et sapins

Les invitations pour la fête de Noël des aînés seront prochainement distribuées aux membres du Conseil qui se rendront chez les personnes afin de recueillir les inscriptions. La fête de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre 2019. Les propositions de menus seront présentées aux membres lors du prochain conseil municipal. M. Norbert RIESTER, Adjoint, s'occupera de chercher le fromage et de commander les desserts à la Boulangerie SILBERMANN de Stotzheim. La Commission Communication se chargera de préparer le diaporama qui sera diffusé lors de la fête. Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, propose de commander à nouveau la pâtisserie de la boulangerie Meyer Klipfel à Ebersmunster pour les personnes absentes. Les sapins seront commandés par M. le Maire auprès de M. le Comte d'Andlau comme les années précédentes.

8.7 Fibre bâtiments communaux

Lors du dernier conseil, Mme Joanne ALBRECHT, membre du Conseil, avait demandé si la Commune avait déjà sollicité des offres pour la mise en place de la Fibre dans les bâtiments communaux. Un premier devis avait été réceptionné, devis établi par ECS RESADIA. Une demande a été sollicitée auprès d'Orange qui a informé n'être en mesure de proposer des offres qu'à compter de janvier 2020. La Commune ayant tous les contrats de téléphonie et Internet chez Orange, il a été décidé d'attendre l'offre d'Orange pour la souscription de la Fibre. Ce point sera représenté aux membres courant du 1^{er} trimestre 2020.

8.8 Frais de chauffage

Lors de la séance du 10 octobre dernier, les membres ont sollicité un état détaillé sur 5 ans des frais de chauffage. L'état est présenté aux membres qui prennent acte. Une réduction de 30% sera appliquée cette année aux locataires, à titre exceptionnel, pour compenser l'augmentation non négligeable des frais de chauffage suite au dysfonctionnement de la chaufferie qui n'a pu être alimentée en plaquettes bois pour la dernière saison de chauffe, mais uniquement en fioul.

8.9 Demande de la gendarmerie de Sélestat

M. le Maire présente aux membres la demande de la Gendarmerie de Sélestat pour la mise à disposition de locaux pour leurs entraînements. La Commune n'a aucun local disponible pouvant être mis à disposition.

8.10 Panneaux 2^e BD

Mme Anne DIETRICH, membre du Conseil, fait part aux membres de l'échange de courriel avec la Commune de Phalsbourg concernant les panneaux de la 2^{ème} DB. Elle informe les membres que les élus de Phalsbourg n'ont pas suivi les recommandations de la Fondation Maréchal Leclerc concernant la teinte.

Mme Anne DIETRICH propose de prendre contact avec l'entreprise Gerner pour établir un devis pour un nouveau panneau. Les membres discutent du dossier concernant la teinte mais aussi la position du panneau. Ce point sera étudié en commission.

-
- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a relancé le Syndicat Mixte concernant le fauchage des banquettes, non réalisé à ce jour.

- M. le Maire informe les membres que les cautionnaires des locataires en situation d'impayés au 34 Haut-Village ont été sollicités par la trésorerie concernant les impayés. M. le Maire informe les membres avoir pris contact avec l'assistance sociale à leur sujet. Les membres, après discussions, demandent si une procédure d'expulsion est envisageable. M. le Maire informe les membres qu'il se renseignera à ce sujet.
- M. le Maire informe les membres du courriel reçu de la Commune de Saint-Pierre informant qu'il n'y a plus de pont entre Stotzheim et Saint Pierre. Il sera remplacé par une passerelle pour les piétons, vélos et tracteurs vinicoles mais l'accès aux véhicules sera interdit.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, fait le compte rendu de l'avancée du chantier au hangar communal. Il informe les membres de la demande de M. REIBEL, maître d'œuvre, concernant l'ouverture entre le toit et le mur d'une façade du hangar. M. RIESTER propose de ne pas fermer l'ouverture.
- M. le Maire informe les membres que le Volkstrauertag aura lieu le 17 novembre à 9 h 00 à Ortenberg.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, s'occupera des commandes à prévoir pour la manifestation du 11 novembre et le Repair Café du 16 novembre.
- Mmes Valérie HIRTZ et Dominique LEHMANN, membres du Conseil, informent les membres qu'un individu a pris pour cibles certaines propriétés dans le village. En effet, ces propriétés sont victimes de jets d'œufs et de tomates. La gendarmerie a été informée.
- M. le Maire informe les membres que l'ATSEM titulaire étant en formation les 4 et 5 novembre prochain, Mme VOGT s'est proposée pour aider les enseignantes de l'école maternelle à titre bénévole en tant que parent intervenant. De plus, M. le Maire s'occupera d'accueillir l'ATSEM contractuelle à la rentrée vu qu'elle prendra ses fonctions le 4 novembre prochain.
- M. Philippe SCHMITT et Mme Anne DIETRICH, membres du Conseil, font part des désagréments causés par les personnes présentes à la salle des fêtes le week-end du 12 octobre. M. le Maire a informé le responsable de la location qui a fait le nécessaire à ce sujet pour que les déchets sur voie publique soient ramassés.
- M. le Maire informe les membres que les travaux en forêt n'ont pas débutés à ce jour. L'agent ONF n'a pas donné son accord à l'entreprise. M. le Maire a contacté les locataires de chasse pour avoir leur accord concernant les travaux à effectuer en forêt après la 2^{ème} battue. Les travaux pourraient alors débuter mi-décembre. Concernant les propositions émises par M. Edel, à ce jour, M. Zirnheld n'a pas étudié le dossier. M. le Maire informe qu'il va prendre contact avec l'agent ONF pour faire le point des travaux à effectuer.
- M. le Maire fait le compte rendu de l'intervention à la chaufferie. L'entretien a été effectué. Des briques réfractaires seront à remplacer après la période de chauffe. Après passage et remise en route, une alerte a été déclenchée et la chaudière s'est arrêtée. La chaudière présentait un dépassement de température de chauffe. Un technicien est intervenu rapidement pour remettre la chaudière en route et doit repasser dans la semaine pour trouver la raison de l'alerte.
- M. le Maire informe les membres que l'entreprise VOGEL a débuté les travaux Impasse des Jardins. Une vérification a été faite par le SDEA pour les réseaux secs. Il a été constaté en réunion de chantier que les travaux réalisés par Sobeca ne sont pas satisfaisants. L'enlèvement de la souche sera effectué par l'entreprise Sobeca. Une note concernant les travaux de voirie sera rédigée pour les habitants de l'Impasse.
- M. le Maire informe les membres que le SMICTOM a contacté le Maire en urgence concernant la mise en place de la borne Biodéchets. Le secrétariat de la mairie avait contacté le SMICTOM depuis juin pour leur demander le nom d'un interlocuteur à intégrer dans le programme des travaux à effectuer à l'Impasse des Jardins. Mais, même après plusieurs relances, aucune information n'était parvenue au secrétariat. Ce n'est qu'après sollicitation de la mairie par le SMICTOM pour la mise à disposition du kit aux administrés qu'un courriel a été reçu. Le dispositif de biodéchets devant être mis en place à compter du 1^{er} novembre, le SMICTOM a demandé d'urgence une implantation provisoire. La borne a donc été installée « provisoirement » à l'entrée de l'Impasse.
- M. le Maire informe que suite aux travaux de liaison d'eau potable entre Stotzheim et Kertzfeld, certains chemins utilisés doivent être refaits par le SDEA. Deux chemins sont concernés, un appartenant à la Commune, l'autre à l'Association Foncière de Stotzheim. M. le Maire informe qu'il est déjà intervenu à plusieurs reprises concernant ce dossier.

- M. le Maire informe les membres des plaintes reçues de l'ancien chef technique concernant sa carrière. M. RIESTER, Adjoint, informe également avoir été sollicité. L'ancien agent s'est également rendu au secrétariat à ce sujet. L'ancien agent demande le règlement d'une année d'astreinte supplémentaire. M. le Maire informe les membres qu'il a déjà pris contact avec le centre de gestion à ce sujet et qu'il va prendre attache avec l'assurance juridique de la Commune.
- Le **prochain Conseil** aura lieu **le 18 novembre 2019**.

La séance est levée à 22 h 15

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 13 novembre 2019
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***